

L'Hôpital se met aux cinquante heures de travail par semaine. Dans la douleur

LOI Un règlement limite la charge des médecins depuis un mois. Son application ne va pas de soi.

SOPHIE DAVARIS

Les médecins, des travailleurs comme les autres? Les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) s'y emploient depuis un mois, mais la révolution connaît encore des accros.

«Nous avons reçu un avertissement. Là, ce sont des félicitations que nous adressons à l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (Ocirt)», se réjouit Bernard Gruson.

Le directeur général des HUG assure «appliquer la loi, même si ce n'est pas facile partout». Selon l'Association des médecins internes et chefs de clinique (AMIG), le règlement a beau exister, «c'est la gabegie pour le faire appliquer: on continue à faire le même nombre d'heures mais le programme qui les enregistrait est bloqué». La direction rétorque que les éventuelles heures supplémentaires qui peuvent être relevées sur papier doivent être prévues à l'avance et se limiter à 140 par an.

A l'évidence, le syndicat des médecins et la direction de l'institution sont toujours à couteaux tirés. «Il ne s'agit pas d'un caprice, déclare le président de l'AMIG, Fabrice Dami. En 2002, une loi fédérale a soumis les médecins à la loi sur le travail pour protéger leur santé et assurer la sécurité du patient. Elle est entrée en vigueur en 2005. Dès 2003, nous avons demandé aux HUG de s'y préparer. Ils ont refusé.» Après des négociations infructueuses, l'AMIG a demandé à l'Ocirt de trancher. Celui-ci a averti les HUG, qui ont édicté un règlement limitant strictement le temps de travail dès le 1er octobre.

Malgré tout, les résistances au changement demeurent, car c'est un véritable défi qui est lancé aux cadres de l'Hôpital. Les plus expérimentés des médecins, habitués aux semaines de 70 heures, ne sont pas tous enclins à réorganiser le travail pour libérer leurs confrères: «Ceux qui sont aux commandes n'ont jamais été habitués à compter une heure», relève Bernard Gruson.

En chirurgie par exemple, certains redoutent que la formation ne pâtisse de la limitation rigide du temps de travail, car c'est en multipliant les interventions que le jeune apprend à opérer. Aux Urgences ou aux soins intensifs, passer à la journée de huit heures accroît le nombre d'intervenants, les transmissions et le risque de dilution de l'information.

«Ceux qui sont aux commandes n'ont jamais été habitués à compter une heure»

BERNARD GRUSON,
DIRECTEUR GÉNÉRAL DES HUG



Salle d'opération aux HUG. Dans certains services, comme en chirurgie, on craint que la formation des internes ne pâtisse de la limitation stricte du temps de travail. (PASCAL FRAUTSCHI)

Au cœur du litige se trouve donc l'application, plus ou moins stricte, de la loi. «Nous sommes disposés à négocier», avance le Dr Dami. La loi impose de comptabiliser les heures à la semaine. Réaliser une moyenne sur quinze jours permettrait de gommer comptablement les heures supplémentaires d'une semaine lourde si elle est suivie d'une autre plus allégée. L'AMIG se dit prête à cette dérogation, comme à travailler quatorze heures par jour au lieu de neuf, sept jours de suite au lieu de six. Mais à certaines conditions: une meilleure formation, un contrat de trois ans pour les chefs de clinique et une convention collective de travail.

«Qu'ils me le disent par écrit», répond Bernard Gruson.

Le directeur souligne par ailleurs avoir engagé près de 90 médecins depuis 2005. «C'est bien, mais cela ne suffit pas, dit Fabrice Dami. Il faut oser réorganiser l'Hôpital, en limitant

lorsque c'est possible l'ambulatorio pour pourvoir les services qui ont le plus besoin de médecins, comme les soins intensifs. Mais cela est tabou, car l'ambulatorio rapporte de l'argent.»

PUBLICITÉ

Deux tentatives de suicide au Centre de détention de Frambois

L'un des détenus a tenté de se pendre aux barreaux.

Deux hommes se trouvant au Centre de détention administrative de Frambois en vue d'une expulsion ont tenté de mettre fin à leurs jours le 26 septembre dernier. Il s'agit d'un Nigérian de 19 ans et d'un Kosovar d'une trentaine d'années. Le premier avait commis une légère infraction à la Loi fédérale sur les stupéfiants, le second n'avait pas de casier pénal.

«Ils se trouvaient là depuis plusieurs mois, explique Damien Scalia au nom de la Ligue suisse des droits de l'homme. Ils ne savaient pas ce qui allait leur arriver. Les autorités ne

leur donnaient plus de nouvelles. C'est pourquoi ils ont craqué.» Le directeur de Frambois, Pierre-Emmanuel Chabry, confirme ces incidents. En ce qui concerne le détenu kosovar, il ne pense pas qu'il s'agisse réellement d'une tentative de suicide: «C'est un homme malade sur le plan psychique. Il s'était enveloppé dans des draps et tenait un briquet, mais ne s'est pas brûlé.» En ce qui concerne le jeune Nigérian en revanche, il parle d'un geste de désespoir. L'homme dépendait des autorités tessinoises. Or, après plusieurs mois de détention, il n'avait plus aucune nouvelle de ce canton. Il ne savait pas s'il allait être renvoyé de Suisse le lendemain, dans une semaine

ou deux mois. Or, souligne le directeur du Centre, «cette incertitude est très difficile à vivre pour les détenus. Les autorités doivent assurer le suivi et tenter de trouver une solution pour rendre le renvoi acceptable». Ce qui n'a apparemment pas été le cas ici.

Sauvé par le surveillant

La Ligue suisse des droits de l'homme dénonce cette situation. Elle estime que les conditions de détention se détériorent à Frambois, que le suivi psychologique laisse à désirer et qu'il n'est pas souhaitable que les gardiens soient parfois remplacés par des agents privés. Sur ce point, le directeur de l'établissement n'est pas d'accord. Il estime que ces agents font très bien leur travail. C'est d'ailleurs grâce à l'un d'eux que le jeune Nigérian a été sauvé: «Par acquit de conscience, il a encore jeté un coup d'œil dans sa cellule vers 21 h 10. C'est là qu'il l'a vu pendu aux barreaux.» Inanimé, le jeune homme a été transporté à l'hôpital. «Sans ce gardien pour lequel nous avons un respect particulier, il serait peut-être décédé», note Pierre-Emmanuel Chabry. Il ajoute que, depuis son ouverture en juin 2004, Frambois n'a connu qu'une tentative de suicide l'année dernière alors que 960 détenus y ont séjourné.

Catherine Focas



Centre de détention de Frambois, à Vernier. L'un des détenus, un Nigérian de 19 ans, a été sauvé de justesse. (MATHIEU ROD)

partenaire média officiel

www.tdg.ch

TRIBUNE DE GENÈVE

14 CINEMA TOUS ECRANS

festival international 27.OCT. > 2.NOV.08
www.cinema-tous-ecrans.ch
GENÈVE / MAISON DES ARTS DU GRUTLI

avec swisscom

television > multimedia < cinema

GUIDE DU FESTIVAL SUR TÉLÉPHONE PORTABLE !

Téléchargez le guide du festival présenté par Swisscom contenant toutes les informations sur le festival Cinéma Tous Ecrans !

Etape 1 : envoyez un SMS (CHF 0.20) avec le mot-clé **CINEMA** au **92266** !

Etape 2 : vous recevrez un lien vous permettant de télécharger le guide du festival.

Etape 3 : ça y est ! Vous pouvez consulter toute l'actualité du festival : programmation informations sur les films...

Etape 4 : sous « Actualiser », vous pouvez à tout moment accéder aux dernières actualités et aux informations de dernière minute sur votre portable.

Coûts : Pour les clients de Swisscom, ce service est gratuit. Les autres clients ne paient que les frais de transfert de données auprès de leur opérateur.

gratuit
pour les clients de Swisscom !